

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 08 juin 2026

RAPPORT POUR AVIS

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES : CLEA, ASCPDR, ASPDR

I Contexte

La politique d'action sociale de la Région Hauts-de-France à destination de ses agents est portée par trois acteurs, fondée sur le principe de la spécialisation de chaque acteur (non chevauchement des prestations), et s'établit comme suit :

1- La structure nationale

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme de portée nationale, offrant des prestations sociales ainsi que des prestations négociées (billetterie, voyage...)

2- Les structures associatives locales

Une structure associative locale et commune offrant des actions centrées sur la convivialité et le développement du sentiment d'appartenance à une même collectivité, le Comité Loisirs et Activités des Hauts-de-France (CLEA HdF).

Des structures associatives régionales offrant des actions centrées sur le sport, la culture et la convivialité, l'Amicale Sportive et Culturelle Préfecture Département Région (ASCPDR) et l'Association Sportive des Personnels du Département et de la Région (ASPDR),

3- La direction des Ressources Humaines (DRH)

La DRH assurant en gestion directe le versement de certaines prestations :

- les participations employeur sur les titres restaurants,
- les participations aux frais de transport collectif domicile-travail, le forfait mobilités durables,
- les participations aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire et une aide complémentaire pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- les allocations des agents régionaux parents d'enfants ou de jeunes adultes handicapés,
- le fonds social à destination des agents en situation sociale d'urgence,
- l'allocation de garde « jeunes enfants » adossée sur celle portée par le CNAS ainsi que l'aide régionale de droit commun,
- le chèque cadeau de fin d'année pour les enfants de 11 à 16 ans.

Les modalités d'intervention et le soutien financier apporté aux associations locales pour l'année 2026 sont présentés ci-après.

II CLEA (Comité Loisirs et Activités des Hauts-de-France)

L'association CLEA HdF a pour objet de proposer des actions centrées sur la convivialité et le développement d'appartenance à une même collectivité, notamment par la mise en œuvre d'actions et d'animations socioculturelles et le développement d'activités sportives et manuelles (constitution des clubs).

Ces actions et animations s'inscrivent dans :

- une dimension solidaire et citoyenne,
- une dimension participative, coopérative et d'éducation populaire favorisant le sentiment d'appartenance à une même collectivité territoriale,
- une dimension de développement durable

Ces actions et animations visent à développer le lien entre les agents de la Région Hauts-de-France quels que soient leurs statuts, leurs lieux de travail et d'habitation en proposant des activités ouvertes et rendues accessibles à tous par l'application de mesures d'équité.

Celles-ci se traduiront par une politique de quotients familiaux, de maillage des territoires via le ramassage par autocar et de priorisation en fonction de l'historique des agents par des activités similaires.

Les agents de la Région ont accès à l'ensemble des prestations offertes par l'association.

La subvention en numéraire qui est proposée d'allouer à CLEA au titre de l'année 2026 s'élève à 1 000 000 €. L'association a perçu à ce titre une avance de 500 000€ début 2026.

CLEA reçoit également un soutien matériel de la collectivité au travers d'une contribution en nature :

- mise à disposition à titre gratuit de locaux équipés ;
- appui lié aux déplacements et à l'organisation de l'Arbre de Noël ;
- facturation des frais d'affranchissement et de reprographie.

III ASCPDR (Amicale Sportive et Culturelle des Personnels de la Préfecture du Département et de la Région)

Cette association propose aux agents régionaux des prestations en matière de loisirs culturels et de loisirs sportifs et de plein air, complémentaires aux dispositifs proposés par les autres associations financées dans le cadre de cette politique.

Les activités s'articulent autour de prestations qui répondent aux objectifs suivants :

- 1/ Permettre des relations conviviales et amicales dans un esprit de partage entre les agents actifs et retraités.
- 2/ Susciter la curiosité de chacun en proposant au plus grand nombre des activités de loisirs sportifs, culturels et de plein air.
- 3/ Favoriser les activités de proximité.

La subvention forfaitaire qui est proposée d'allouer à l'ASCPDR au titre de l'année 2026 s'élève à 11 700 €.

IV ASPDR (Association Sportive des Personnels du Département et de la Région)

Au travers de ses sections sportives (badminton bowling, course à pied, golf, squash, tennis et pétanques et sports cérébraux et jeux de société), l'association propose une pratique sportive régulière aux agents régionaux (l'organisation de l'association permet par ailleurs de rencontrer des collègues du Département de la Somme).

La subvention forfaitaire qui est proposée d'allouer à l'ASPDR au titre de l'année 2026 s'élève à 8 100 €.